



Règlement du 30 KM d'ARRADON connecté

Article 1.- Concept

Le «30 KM d'Arradon connecté» est une course nature connectée organisée par l'UNION SPORTIVE ARRADON ATHLETISME. Cette course connectée, proposant 2 distances de 15 et 30 km, est une compétition sportive, non officielle, mais aussi une action participative au profit de l'Association En Avant les P'tits Loups.

Les participant(e)s s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur lors de leur(s) tentative(s). Le cas échéant, les groupes de plus de 6 coureurs sont interdits.

Article 2.- Organisateur

Le challenge est organisé par l'UNION SPORTIVE ARRADON ATHLETISME.

Article 3.- Lieu, date et nature de la compétition

Le challenge se déroule du 06/03/2021 au 14/03/2021, quand vous le souhaitez, sur un parcours défini, balisé et téléchargeable de 15 kms situé dans la commune d'ARRADON à courir une fois pour le 15 km et deux fois consécutivement pour le 30 km.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s).

Le code de la route doit être respecté tout au long du parcours.

Chaque concurrent pourra tenter sa chance autant de fois qu'il le souhaite pour essayer d'améliorer son temps et son classement. Il devra communiquer son meilleur chrono via le lien Sportinnovation. Un seul chrono devra être enregistré par inscription.

La trace GPS (fichier GPX, KML, lien STRAVA ou autre) mentionnant le temps réalisé ainsi que la date de l'épreuve devra être transmise avant 19:00 le 14/03/2021 via le lien et le code reçus de Sportinnovation suite à l'inscription, pour enregistrement.

Article 4.- Inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes le 27 février 2021, pour le :

- 15 km : de cadet(te)s né(e)s en 2004/2005 à masters ;
- 30 km : de séniors H/F (né(e)s 1987/1998) à masters

à partir du 27/02/2021 à 9:00 et cela jusqu'au 14/03/2021 sur <https://30km.usarradon.com/>. Le tarif de l'engagement est unique, soit 5€.

Article 5.- Temps de course

L'épreuve débutera le Samedi 06/03/2021 à 9:00 et les participants auront jusqu'au Dimanche 14/03/2021 à 18:00 pour y participer.

Article 6.- Ravitaillements

L'épreuve se déroule en auto-suffisance, il appartient donc aux concurrents de prévoir les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Article 7.- Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément US ARRADON ATHLETISME (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus ce jour, et pour toute durée.

Article 8.- Assurance

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à cette épreuve est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé option Running ou d'un Pass J'aime Courir délivré par la FFA en cours de validation à la date de l'épreuve (les autres licences FFA Santé, Dirigeants ou découverte ne sont pas acceptées) ;
- soit pour les non licenciés, d'un certificat médical mentionnant la non contre indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez US ARRADON ATHLETISME, leurs employés, dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

Article 9.- Résultats - Récompenses

Les résultats seront publiés et actualisés sur les sites internet <https://30km.usarradon.com/>.

Seront récompensé(e)s par un bon d'achat Sobhi Sport Vannes, d'une valeur de 50€ le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme du 30 km, et d'une valeur de 30€ le 1^{er} homme et la 1^{ère} femme du 15 km.

Un tirage au sort de lots textiles «30 km d'Arradon» pour 3 inscrit(e)s hors 1er(e)s sera effectué.

Article 10.- Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet est strictement interdit.

Article 11.- Annulation - Rétractation

En cas de force majeure, de décision municipale ou préfectorale, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à quelconque remboursement. De même, tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.